

André Antoine réclame un audit des comptes fédéraux

Le président du Parlement wallon ouvre un deuxième front. Il va saisir la Cour des comptes pour qu'elle fasse la lumière sur les flux financiers entre le Fédéral et les communes.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Charles Michel serait-il en train de parler dans le vide? Répondant à de nombreuses questions de l'opposition ce jeudi à la Chambre sur le contrôle budgétaire du gouvernement fédéral et en particulier sur les 750 millions qu'il ne ristournerait pas aux Régions, le Premier ministre a dit souhaiter mener un dialogue de qualité avec les Régions. «Cela suppose que chacun respecte les règles du jeu. Il n'y a pas de volonté du gouvernement ni de majorité pour modifier la loi de financement. Nous continuerons donc à avancer dans ce cadre», a-t-il martelé suite aux nombreuses critiques.

Forcément, le Premier ne s'attendait pas à un accueil chaleureux de l'opposition qui l'accuse de «manipuler» les chiffres. Bref, c'était une nouvelle fois l'ambiance des grands jours au Parlement...

Litige sur l'IPP

Comme si cela ne suffisait pas, voici maintenant qu'André Antoine (CDH) en rajoute une couche. «Je profite de ce conflit pour ouvrir un nouveau front au nom de l'intérêt des communes», explique le président du Parlement wallon. C'est en ses qualités de chef du pouvoir législatif

wallon qu'il entend mener l'assaut. «Nous assistons aujourd'hui à un match entre le Fédéral et les Régions sur le dossier de l'impôt des personnes physiques (IPP) mais il y a un autre match qui n'a jamais fait l'objet de règlement, c'est le litige qui oppose communes et Fédéral sur l'IPP.» Pour faire bref, le président du Parlement va saisir dans l'urgence la cour des comptes pour lui demander un audit des montants fiscaux que le Fédéral rétrocède aux 262 communes wallonnes. «C'est une prérogative du président du Parlement», assure-t-il en se référant à différents articles de droit.

Assiette fiscale

Quant à sa motivation: «Les communes ne reçoivent pas tout ce qu'elles devraient recevoir au niveau du précompte immobilier et l'IPP. Le Fédéral n'a jamais revu l'assiette fiscale des communes alors que la majorité de celles-ci ont vu par exemple le nombre d'habitations augmenter. Cette assiette est primordiale car elle est la base pour fixer les additionnels communaux. Il est temps que ce conflit se termine. Des dizaines de milliers d'euros sont en jeux.»

«Je profite de ce conflit pour ouvrir un nouveau front au nom de l'intérêt des communes.»

ANDRÉ ANTOINE

PRÉSIDENT DU PARLEMENT WALLON